

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**19 AOÛT 2019
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 19 août, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Mélanie Simoneau

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Johanne Fournier, *directrice adjointe des Services juridiques*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision quant à l'acquisition du terrain auprès du groupe AdA et des projets de redéveloppement de ce terrain
- Précisions quant à l'adoption du règlement 534-76
- Demande d'information sur les éléments encadrant le règlement 707-118
- Demande de précision sur les corrections à apporter à l'acte de vente entre JMJ immobilier et la Ville de Varennes
- Demande d'information sur la construction d'un nouveau bâtiment principal (point 22)
- Demande d'information sur l'acquisition du terrain auprès du groupe Ada et l'adoption d'un règlement d'emprunt à cet effet
- Demande de précision sur la nature des actes d'échange et de servitude avec la CSP
- Demande d'explication quant à la position de la Ville concernant la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade de la CMM
- Demande d'information sur les points à l'ordre du jour de la séance spéciale du 17 juillet 2019
- Demande d'information sur le nombre d'employés travaillant à la Ville
- Demande d'information sur l'acquéreur de la portion du chemin de la Cote-Bissonnette
- Demande d'information sur la personne responsable des travaux de dragage et de mise à l'eau
- Demande d'information sur le nombre de passes saisonnières de mise à l'eau ayant été vendues cette année
- Demande de clarification quant au point 35 (à savoir s'il s'agit de la phase I ou II ?) et précision sur la localisation des arbres
- Demande d'explication quant aux modifications de zonage du règlement 707-119 (point 10)
- Localisation des terrains dont l'acquisition est visée par le règlement 901

- Demande d'information sur la modification au règlement d'emprunt 884-1

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2019-329

Approbation procès-verbal Séance générale 8 juillet 2019

IL est proposé par Madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 8 juillet 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2019-330

Approbation procès-verbal Séance spéciale 17 juillet 2019

IL est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale, tenue le 17 juillet 2019, soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2019-331

Dépôt du procès-verbal de correction — Résolution 2019-296 Séance générale du 8 juillet 2019

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2019-296.

ADOPTÉE.

2019-332

Dépôt procès-verbal de correction — Résolution 2019-245 Séance générale du 3 juin 2019

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution
numéro 2019-245.

ADOPTÉE.

2019-333 Approbation des comptes — Juillet 2019

IL est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Madame la conseillère Natalie Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et
déposée par le trésorier pour le mois de juillet 2019 :

Fonds d'administration : (Chèques numéros 33788 à 34 336, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques.) Effet annulé : 33 269	4 241 706,27 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : (Chèques et dépôts directs numéros 3039 à 3072 et paiements directs.)	2 753 133,72 \$

Certificat du trésorier numéro 3261

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

**A-2019-28 Règlement 534-76 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin
de déplacer un arrêt sur la rue Marie-Renée et de modifier des
interdictions de stationnement sur les rues Marie-Renée et Sainte-Anne**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera
présenté en vue de son adoption le règlement 534-76 modifiant le
règlement 534 relatif à la signalisation afin de déplacer un arrêt sur la rue
Marie-Renée et de modifier des interdictions de stationnement sur les rues
Marie-Renée et Sainte-Anne

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2019-29 Règlement 902 décrétant le redimensionnement de la digue à la rampe
de mise à l'eau au parc de la Commune et la préparation de travaux de**

dragage et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 250 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 902 décrétant le redimensionnement de la digue à la rampe de mise à l'eau au parc de la Commune et la préparation de travaux de dragage et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 250 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-30 Règlement 903 décrétant l'acquisition d'immeubles sur le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 1 500 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 903 décrétant l'acquisition d'immeubles sur le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 1 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-31 Règlement 861-3 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 861-3 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2019-334 Adoption — Second projet de règlement 707-119 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés à la zone I-222

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-119 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés à la zone I-222 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2019-335 Adoption — Règlement 900 décrétant la conversion du réseau d'éclairage et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 350 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 900 décrétant la conversion du réseau d'éclairage et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 350 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2019-336 Adoption — Règlement 901 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains et le versement d'aides à la relocalisation sur le territoire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 2 000 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 901 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains et le versement d'aides à la relocalisation sur le territoire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 2 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2019-337 Adoption — Règlement 534-75 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier des interdictions de stationnement au parc de la Commune et au stationnement de la bibliothèque au parc du Pré-Vert

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-75 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation, afin de modifier des interdictions de stationnement au parc de la Commune et au stationnement de la bibliothèque au parc du Pré-Vert.

ADOPTÉE.

2019-338 Adoption — Règlement 707-118 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone M-468 à même la zone M-467 et préciser les dispositions encadrant la construction d'habitations multifamiliales et collectives

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-118 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone M-468 à même la zone M-467 et préciser les dispositions encadrant la construction d'habitations multifamiliales et collectives

ADOPTÉE.

2019-339 Adoption — Règlement 884-1 modifiant le règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire afin de porter la dépense et l'emprunt autorisés à 6 400 000 \$

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 884-1 modifiant le règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire afin de porter la dépense et l'emprunt autorisés à 6 000 000 \$.

ADOPTÉE.

2019-340 Adoption premier projet — PPCMOI 2019-001

**Permettre un plus grand éventail d'usages de remplacement pour un usage en droits acquis
3697, chemin de la Baronnie**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre un plus grand éventail d'usages de remplacement pour un usage en droits acquis ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-01-03 du 16 janvier 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2019-001 concernant la bonification de la liste des usages de remplacement prévue à l'article 438 du règlement de zonage no 707 pour le terrain sis au 3697, chemin de la Baronnie. La liste des usages de remplacement supplémentaires est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

**2019-341 Adoption finale — PPCMOI 2019-056
Permettre l'agrandissement du bâtiment principal
123, chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-05-46 du 8 mai 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2019-056 concernant l'agrandissement du bâtiment principal sis au 123, chemin du Petit-Bois, le tout, tel que présenté aux plans concepts de la compagnie Groupe Leclerc, dossier 19-421, déposés à la Ville de Varennes le 18 avril 2019 (pour la classe modulaire) et le 3 mai 2019 (pour le corridor d'accès). Le projet particulier vise spécifiquement deux éléments particuliers du règlement de zonage no 707, soit :

- Permettre un agrandissement dont le revêtement extérieur de la classe 1 est absent sur chacune des façades alors que le règlement de zonage prévoit qu'il devrait être présent sur 50 % de chacune des façades (article 161) ;
- Permettre le maintien de 207 cases de stationnement alors que le règlement prescrit un nombre minimal de 247 cases (article 200) ;

Afin de mieux répondre aux critères d'analyses dictés dans le règlement sur

les PPCMOI # 807, le conseil impose que les conditions suivantes soient respectées :

- La durée maximale de l'installation de classes modulaires et du corridor ne peut excéder 3 ans ;
- Les requérants devront fournir un plan d'aménagement du terrain qui satisfait aux exigences du service de l'urbanisme et de l'environnement afin que les dispositions relatives à la plantation des arbres et au camouflage des espaces de stationnement situés en cour avant soient conformes aux exigences prescrites par le règlement de zonage en vigueur ;
- Aux abords de la section de la classe modulaire qui empiète dans l'espace de stationnement, des bacs à fleurs doivent être installés afin d'agrémenter le milieu de vie ;
- La fenêtre et son pourtour qui seront retirés pour l'installation du corridor temporaire devront être remis à l'état initial lorsque les modules seront démantelés ;
- Le mobilier urbain (tables à pique-nique et les supports à vélos) devra être maintenu en place. En cas d'impossibilité, ils devront être relocalisés sur le terrain ;
- L'enseigne de l'école secondaire (lettres détachées au-dessus de la porte principale) devra être repositionnée à un endroit visible ;
- La partie au haut des classes modulaires et du corridor devra être de couleur gris métallique afin d'assurer une meilleure intégration avec la partie existante.

Le tout conformément aux plans cités et uniquement conformément à ceux-ci.

ADOPTÉE.

2019-342 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-057
Agrandissement du bâtiment principal
123, chemin du Petit-Bois

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-05-52 du 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-057 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 123, chemin du Petit-Bois, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie Groupe Leclerc, dossier 19-421, déposé à la Ville en date du 18 avril 2019 (pour la classe modulaire) et du 3 mai 2019 (pour le corridor d'accès). Afin de mieux répondre aux critères d'analyse dictés dans le règlement sur les PIIA # 848, les membres du CCU sont d'avis que les conditions suivantes soient respectées :

- Les requérants devront fournir un plan d'aménagement du terrain qui satisfait aux exigences du service de l'urbanisme et de l'environnement afin que les dispositions relatives à la plantation des arbres et au camouflage des espaces de stationnement situés en cour avant soient conformes aux exigences prescrites par le règlement de zonage en vigueur;

- Aux abords de la section de la classe modulaire qui empiète dans l'espace de stationnement, des bacs à fleurs doivent être installés afin d'agrémenter le milieu de vie;
- La fenêtre et son pourtour qui seront retirés pour l'installation du corridor temporaire devront être remis à l'état initial lorsque les modules seront démantelés;
- Le mobilier urbain (tables à pique-nique et les supports à vélos) devra être maintenu en place. En cas d'impossibilité, ils devront être relocalisés sur le terrain ;
- L'enseigne de l'école secondaire (lettres détachées au-dessus de la porte principale) devra être repositionnée à un endroit visible;
- Des fenêtres (ou apparence de fenêtres) devront être installées sur le mur latéral gauche de la section classes modulaires;
- La partie au haut des classes modulaires et du corridor devra être de couleur gris métallique afin d'assurer une meilleure intégration avec la partie existante.
- Le tout conformément aux plans cités et uniquement conformément à ceux-ci.

Le bâtiment est sis au 123, chemin du Petit-Bois sur le lot 924 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans les zones M-574 et M-505.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-343 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-095
Modification du bâtiment principal
235, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-07-76 du 10 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par Madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-095 afin de permettre la modification du bâtiment principal (retrait d'un escalier extérieur et travaux connexes), le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par les requérants à la Ville en date du 2 juillet 2019.

Le bâtiment est sis au 235, rue Sainte-Anne sur le lot 6 003 596 du cadastre du Québec dans la zone P-637.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-344 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-097
Transformation du bâtiment principal
42, rue Saint-Eugène**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-07-77 du 10 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-097 afin de permettre les travaux de peinture sur les murs et sur la retombée de la toiture du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par le requérant à la Ville en date du 5 juillet 2019.

Le bâtiment est sis au 42, rue Saint-Eugène sur le lot 76-49 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-605.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE

**2019-345 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-098
Modification d'une enseigne murale
214, rue Quévillon**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-07-78 du 10 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-098 afin de permettre le remplacement du plexiglass de l'enseigne murale située au 214, rue Quévillon, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par le requérant à la Ville en date du 5 juillet 2019.

Le bâtiment est sis au 214, rue Quévillon sur le lot 6 005 896 au cadastre du Québec dans la zone C-444.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE

2019-346 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-092
Construction d'un nouveau bâtiment principal (Phase II)
1625, route 132

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-079 du 10 juillet 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par Madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. n° 2019-098 afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal sis au 1625, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Michel Langlois, architecte, dossier « A255 » à la Ville en date du 1er mai 2019.

Ce refus est justifié par l'utilisation de briques de couleur différente de celle des bâtiments des premières phases, un gabarit de bâtiment qui n'offre pas de transition vers la phase III planifiée, le manque de détails architecturaux sur la façade sur la route 132 et le manque d'information sur la localisation et la visibilité des équipements mécaniques.

Le bâtiment est sis au 1625, route 132 sur les lots 284-72, 284-73, 284-74, 284-75, 285-85, 285-86 et 285-87 au cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone C-229.

ADOPTÉE

2019-347 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-090
Installation d'une nouvelle enseigne et modification d'une enseigne
détachée
1623, route 132

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-07-80 du 10 juillet 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-090 afin de permettre l'installation de l'enseigne murale et la modification de l'enseigne détachée, enseignes sises au 1623, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Claude Richard, dossier « Les ébouriffés » déposés à la Ville en date du 26 juin 2019.

Les enseignes sont sises au 1623, route 132, sur les lots 284-72, 284-73, 284-74, 284-75, 285-85, 285-86 et 285-87 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE

**2019-348 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-091
Transformation du bâtiment principal
611 à 625, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-07-81 du 10 juillet 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-091 afin de permettre la transformation du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concepts du Groupe Leclerc, dossier « Les condos industriels de Varennes » à la Ville en date du 12 juin 2019.

Le bâtiment est sis au 611 à 625, boulevard Lionel-Boulet, sur les lots 647-1 à 647-9 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-208.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention

**2019-349 Demande d'approbation dérogation mineure no 2019-096
Installation d'un équipement mécanique à moins de 6 mètres de la ligne
de propriété
1595, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'installation d'un équipement mécanique à moins de 6 mètres de la ligne de propriété;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-07-82 du 10 juillet 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 31 juillet 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2019-096 afin de permettre l'installation d'un équipement mécanique à moins de 6 mètres de la ligne de propriété, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés à la Ville par le requérant en date du 3 juillet 2019.

Le terrain, sis au 1595, boulevard Lionel-Boulet, porte le numéro de lot 1115

au cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-222.

ADOPTÉE

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

**2019-350 Demande d'usage conditionnel no 2019-094
Régulariser l'aménagement d'un logement complémentaire
2108, rue Jacques-Lemoyne**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de régulariser l'aménagement d'un logement complémentaire au 2188, rue Jacques-Lemoyne;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 31 juillet 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU 2019-07-82 du 10 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2019-094 afin de régulariser l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 2108, rue Jacques-Lemoyne, le tout, tel que proposé sur les plans concepts réalisés par Martin Ouellette, dossier 19501, à la Ville de Varennes en date du 1er juin 2019.

Le bâtiment, sis au 2108, rue Jacques-Lemoyne, porte le numéro de lot 77-60 au cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone H-454.

ADOPTÉE

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2019-351 Travaux de rénovation du vestiaire au complexe aquatique

Considérant que des travaux de rénovation du vestiaire des femmes au complexe aquatique sont requis;

Considérant la recherche de prix et les recommandations de la directrice du Service récréatif et communautaire en date du 24 juillet 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Natalie Parent appuyé par Madame la conseillère Geneviève Labrecque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de fourniture et d'installation de céramique à l'entreprise Aux Tapis Nadon inc. pour un montant de 62 678 \$ taxes incluses;

Ce montant est imputable au fonds de roulement et le remboursement effectué

sur une période de 5 ans à compter de 2020.

Certificat du trésorier numéro 3266

ADOPTÉE.

2019-352 Contrat de fourniture et d'installation de casiers dans le vestiaire des femmes au complexe aquatique

Considérant que des travaux de rénovation du vestiaire des femmes sont requis au complexe aquatique;

Considérant la recherche de prix et les recommandations de la directrice du Service récréatif et communautaire en date du 24 juillet 2019;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de fourniture et d'installation des casiers à l'entreprise Groupe Sani-Tech inc. pour un montant de 68 979,25 \$ taxes incluses;

Ce montant est imputable au fonds de roulement et le remboursement effectué sur une période de 5 ans à compter de 2020.

Certificat du trésorier numéro 3266

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2019-353 Vente d'immeubles pour taxes — 10 octobre 2019
Ordonnance au directeur des Services juridiques et greffier de vendre les immeubles figurant à l'état du trésorier à l'enchère publique et autorisation d'enchérir**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

CONSIDÉRANT le dépôt par le directeur du Service des finances et trésorier d'une liste de recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil ordonne au directeur des Services juridiques et greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles figurant à l'état dressé par le trésorier daté du 19 août 2019 (Annexe II), déposé comme annexe de la présente, le tout selon les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*.

D'AUTORISER le directeur général à se porter acquéreur, pour et au nom de la Ville de Varennes, de tout immeuble figurant à l'état dressé par le trésorier

daté du 19 août 2019 (Annexe II).

Cette vente aura lieu le 10 octobre 2019, à 10 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

ADOPTÉE.

2019-354 Transferts budgétaires pour juillet 2019

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 7 136 839 \$ pour juillet 2019 conformément aux documents déposés par la chef de division du Service des finances et trésorière-adjointe en date du 14 août 2019 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2019-355 Promesse d'achat — Groupe AdA
Autorisation de signature**

IL est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat à intervenir entre 9255-5085 QUÉBEC INC. et la Ville de Varennes, ainsi que l'acte de vente en découlant; telle promesse d'achat est annexée à la présente comme si au long reproduite, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement n° 903.

Certificat du trésorier numéro 3263

ADOPTÉE.

**2019-356 Skate Plaza — Actes d'échange et servitude – Commission scolaire des Patriotes
Autorisation de signature**

IL est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, les actes d'échange et de servitude à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes. Tels actes sont annexés à la présente comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2019-357 Acte de cession et de servitude partie de lots 54 et 55 – 9357-6239
Québec inc.
(chemin de la Côte-Bissonnette — montré à l'originare)
Autorisation de signature**

IL est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de cession et de servitude à intervenir entre 9357-6239 QUÉBEC INC. et la Ville de Varennes. Tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2019-358 Acte de correction de l'acte de vente — Gestion A.P. Leblanc Inc., JMJ
Immobilier Inc. et la Ville de Varennes
Parc Saint-Charles (Phase II)
Autorisation de signature**

IL est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de correction de l'acte de vente à intervenir entre Gestion A.P. Leblanc Inc., JMJ Immobilier Inc. et la Ville de Varennes; tel acte de correction est annexé à la présente résolution comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2019-359 Libération d'affectation — Fonds des carrières & sablières

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-063 lors de la séance générale du 4 février 2019, qui affectait une portion du Fonds des carrières & sablières au projet de resurfacement sans gainage du chemin du Petit-Bois ;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de la résolution 2019-288 lors de la séance générale du 8 juillet 2019, ce projet a été reporté à 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LIBÉRER l'affectation prévue au Fonds des carrières & sablières pour ce projet d'un montant de 374 000 \$.

ADOPTÉE.

**2019-360 Modification contractuelle
Relocalisation de trois lampadaires sur le chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 5 610,00 \$ plus taxes au contrat de Électricité Michel Langlois inc., pour le contrat en sous-traitance de la réparation de la chaussée et du trottoir endommagés lors des travaux de relocalisation des lampadaires.

Certificat du trésorier numéro 3262

ADOPTÉE.

**2019-361 Modification contractuelle
Nettoyage des parties de lots 208 et 209**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 37 691,25 \$ taxes incluses au contrat de l'organisme PurNat, pour le contrat de nettoyage des sites contaminés sur les lots P-208 et P-209.

Certificat du trésorier numéro 3267

ADOPTÉE.

**2019-362 Modification contractuelle
Projet Pumptrack**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle pour le contrat suivant :

Un montant de 2 401,41 \$ taxes incluses au contrat de l'entreprise Atmosphère inc., pour l'ajout d'une ligne de connexion avec la piste cyclable;

Les dépenses seront financées par le fonds de Parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3237

ADOPTÉE.

**2019-363 Appui à la MRC — règlement n° 2019-79 concernant la taxe sur
l'immatriculation de tout véhicule de promenade — Communauté
métropolitaine de Montréal**

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté, le 20 juin 2019, le *Règlement n° 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade* ;

ATTENDU que ce règlement a pour but d'étendre la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade à l'ensemble des automobilistes du territoire du Grand Montréal et de diversifier les sources de revenus du transport collectif ;

ATTENDU que, par ce règlement, une taxe annuelle de 50 \$ sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade sera imposée sur le territoire des 82 municipalités de la CMM ;

ATTENDU que cette mesure permettra de récolter environ 100 millions de dollars par an aux fins du financement des réseaux de transport collectif de la région métropolitaine dès le 1^{er} janvier 2021 ;

ATTENDU les préoccupations des citoyens de la Ville de Varennes à l'effet que les montants récoltés par l'entremise de ladite taxe ne soient pas utilisés au financement des réseaux de transport collectif local ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la résolution n° 2019-07-196 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville ;

DE DEMANDER à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de s'assurer que les montants récoltés par l'entremise de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade pour la Couronne Sud soient spécifiquement utilisés dans le financement et surtout à l'amélioration des réseaux de transport collectif de ce secteur ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC Marguerite-D'Youville, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à EXO, organisme public de transport en commun, à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), au député de Borduas, Monsieur Simon Jolin-Barrette, ainsi qu'au ministre responsable de la région de la Montérégie, Monsieur Christian Dubé.
ADOPTÉE.

2019-364 Congédiement administratif — perte d'ancienneté et d'emploi – Employé matricule 1019

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 12 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoît Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mettre fin à l'emploi de l'employé portant le numéro de matricule 1019, en date du 19 août 2019.

ADOPTÉE.

2019-365 Modification à la résolution 2019-321 Employé matricule 958

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la directrice du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier à 20 jours la suspension de 5 jours ouvrables sans solde, imposée à l'employé portant le numéro de matricule « 958 ».

ADOPTÉE.

2019-366 Embauche — Contremaître — Travaux publics Monsieur Mathieu Boudreau-Milot

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Mathieu Boudreau-Milot au poste de contremaître du Service des travaux publics, poste cadre à temps complet.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2019-367 Mandat pour l'application des règlements RM-VAR-204, 480, 529 et 534
Préposé à la réglementation**

IL est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater Madame Claudette Lambert pour l'application des règlements RM-VAR — 204 concernant la circulation, 480 concernant les animaux, 529 concernant les nuisances, et 534 concernant la signalisation, et de l'autoriser à émettre des constats d'infractions en vertu desdits règlements.

ADOPTÉE.

**2019-368 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2019-08 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 14 août 2019.

ADOPTÉE.

**2019-369 Skate Parc — Mandat frais de laboratoire
Autorisation de dépense au fonds de parcs et terrains de jeux**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 13 août 2019;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'octroi d'un mandat à l'entreprise Englobe pour les frais de laboratoire reliés à l'analyse qualitative des matériaux pour un montant de 7 175,59 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3264.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de précision sur les autorisations devant être données par le MELCC et la Ville pour le développement de la Phase I (Construction de la maison par la Fondation Louis & Véro)
- Superficie exacte du terrain cédé de la phase I et demande de publication de cette information sur le site Internet de la Ville
- Précisions sur la responsabilité des frais de décontamination des terrains, l'embauche d'un architecte au projet, la construction des infrastructures et la nécessité de démolir le skate park (phase I)
- Précisions sur la nécessité d'obtenir une autorisation du MELCC pour le prolongement du réseau (phase III)
- Précisions sur l'entente initiale avec la Fondation relativement à la concomitance des transactions (phase I, II et III)
- Demande relative à la connaissance initiale qu'avait la Ville relativement à l'état environnemental des terrains et information sur la quantité de terre ayant été sortie du site
- Information et explication sur la nature des sols, l'utilisation permise des terres ayant été déposées sur la pente à glisser et le mandat ayant été donné au contracteur
- Demande de positionnement du développement résidentiel ailleurs sur le territoire municipal
- Demande d'information sur l'existence d'un milieu humide sur les terrains de la Fondation (phase I)
- Demande de précision sur les frais de parc et les modalités de paiement
- Demande de suivi par rapport à la dernière séance à savoir si la transaction de la phase III a eu lieu
- Demande d'abandon de la phase III du projet TOD
- Demande de sauvegarde du parc Saint-Charles
- Demande de localisation des zones blanches sur le territoire
- Demande d'information sur le mandat de décontamination et les contaminants existants sur les lots P-208 et P-209
- Demande d'information sur un affaissement de terrain près de la rivière et l'éventualité de construction d'un mur de soutènement
- Interventions quant aux priorités de la Ville en matière de protection des espaces verts, de développement durable et de développement résidentiel
- Demande de publication des interventions des citoyens dans le résumé des points des conseils municipaux disponible sur Internet
- Demande d'engagement de protéger le reste du Parc
- Dépôt d'une proposition visant la renonciation à la phase III, la création d'une zone de protection du parc Saint-Charles, la mise sur pied d'un comité d'urbanisme élargi incluant des citoyens afin de permettre une consultation de la population sur les développements futurs, la conception d'un nouveau plan d'urbanisme
- Demande de diffusion des séances sur Internet
- Demande d'explications relativement à la fermeture du chemin de la Côte-Bissonnette, à l'engagement de déplacer celle-ci et sur la possibilité d'une voie d'évacuation
- Demande d'information sur le règlement d'emprunt 903 pour acquisition du terrain de Gestion Ada (point 8)
- Demande d'information sur les immeubles inclus dans le règlement d'emprunt 901 (point 12)

- Demande d'information quant au montant initial du règlement d'emprunt 884-1
- Commentaires sur l'utilisation d'un accroche-porte et la possibilité d'utilisation du système de communication de citoyen averti en cas de rupture d'eau en période de canicule
- Félicitations au Service des travaux publics pour les réponses cordiales et les interventions rapides et efficaces lors d'appel de citoyens
- Félicitations au Service des arts cultures et bibliothèque pour les offres d'activités variées et stimulantes pour les retraités, notamment pour la mise sur pied du club de lecture et des ateliers d'écritures
- Dépôt d'une demande de prise de position du conseil relativement au changement du mode de scrutin provincial
- Demande de précision du nom des entreprises impliquées dans l'acte de correction de l'acte de vente (phase II) et des motifs justifiant ces corrections
- Demande de précision des zones contigües relativement au règlement de zonage 707-119
- Demande de précisions quant à la consultation publique annoncée en 2015 relativement au choix du projet TOD
- Demande d'explications sur la composition du CCU
- Demande d'explications sur l'adoption du PMAD, du schéma d'aménagement de la MRC et l'identification de zones TOD à l'intérieur du plan métropolitain d'aménagement et de développement
- Demande afin de savoir si la Ville était informée en 2009 qu'un développement résidentiel serait entrepris dans le parc Saint-Charles
- Demande de consultation des citoyens — exemple de « Oui dans ma cour » — Ville de Candiac
- Demande que le Conseil écoute les citoyens quant à leur refus du projet TOD et la volonté de préserver le parc pour les générations à venir
- Demande d'engagement irrévocable visant la conservation du parc
- Commentaires sur l'élaboration des procès-verbaux et demande de précisions
- Demande de précisions sur les coûts du skate park (décontamination, démolition, reconstruction) et les retombées financières du projet
- Intervention de mise devant les faits accomplis quant au développement TOD
- Historique du développement du stationnement incitatif et analyse de la localisation
- Demande d'analyse d'autres espaces pour construire la phase III, notamment en lien avec la revitalisation du centre-ville ou ailleurs
- Déception quant à la fermeture du skate park et la participation à un cours de trottinette
- Remerciements par rapport à l'offre d'activités offertes aux familles et aux enfants à Varennes
- Demande de créer un centre-ville piéton lors de la revitalisation du centre-ville
- Demande de porter attention aux bordures de neige laissées sur la voie publique pendant les opérations de déneigement sur la rue René-Gaultier
- Engagement demandé de la part de la Ville quant à la préservation des parcs et espaces verts
- Commentaires quant à la coupe d'arbres nécessitée par le projet d'agrandissement du Collège Saint-Paul, la création d'îlots de chaleur et la contribution de la Ville au projet
- Demande de suivi concernant le développement du terrain des scouts
- Demande de protéger tous les parcs de la Ville
- Question concernant le mandat d'Englobe (point 46)
- Commentaires quant à l'opposition des citoyens sur l'ensemble des phases du développement TOD et demande d'annulation

- Demande d'analyser d'autres terrains pour construire la maison de la Fondation Louis & Véro
- Demande d'ajouter une terre d'apparence esthétique sur la pente à glisser

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 00 h 00.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques,*

Martin Damphousse

Me Johanne Fournier, OMA